



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
Section des écoles professionnelles

Kasernenstrasse 27
3013 Berne

Demande de compensation des désavantages pour l'enseignement en école professionnelle ou en école de maturité professionnelle

Les personnes en situation de handicap peuvent subir des désavantages dans le cadre de leur formation si leurs besoins particuliers ne sont pas pris en compte. Au moyen du présent formulaire, les personnes en formation concernées peuvent déposer une demande de compensation des désavantages pour l'attestation de compétences dans la formation à la pratique professionnelle.

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

En vertu de l'article 35, alinéa 3 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr ; RS 412.101)¹, si, en raison d'un handicap, une candidate ou un candidat a besoin de moyens auxiliaires spécifiques ou de plus de temps, il en sera tenu compte de manière appropriée. L'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne s'appuie également sur la notice du SEFRI intitulée « Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs ». Les handicaps guérissables découlant de maladies ou d'accidents ainsi que le manque de connaissances linguistiques ne sont pas considérés comme des handicaps donnant droit à des mesures de compensation des désavantages.

La demande de compensation des désavantages doit être complétée et signée par toutes les parties. Il est recommandé de la déposer au plus tard **au début de la formation**.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur notre site www.be.ch/compensationdesdesavantages.

1. Données de la personne en formation

Merci d'indiquer ici les données personnelles de la personne en formation concernée :

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	N° AVS	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>	N°	<input type="text"/>
NPA	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>

¹ Ordonnance fédérale du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (état au 1^{er} avril 2022)

Tél. privé

Tél. prof.

Courriel

École professionnelle/de MP

Classe

2. Représentant légal

Si la personne en formation n'est pas encore majeure ou si une tutrice ou un tuteur a été désigné comme représentant légal, merci d'indiquer les données de cette personne :

Nom

Prénom

Tél.

Courriel

3. Données concernant la formation professionnelle

Vous trouverez les données concernant la formation professionnelle dans le contrat d'apprentissage de la personne en formation.

Profession

Branche

Entreprise formatrice²

Numéro de contrat¹

4. Handicap

Veillez saisir ci-dessous le ou les handicaps dont souffre la personne en formation. Ceux-ci doivent faire l'objet d'un diagnostic par un-e spécialiste titulaire d'un diplôme fédéral reconnu en neuropsychologie, en neuropsychiatrie ou en psychothérapie, ou par un-e médecin spécialiste dans le domaine du handicap concerné, et être consignés dans un rapport d'expertise.

Dyslexie
troubles de la lecture et de l'écriture, trouble de l'acquisition de la langue écrite

TDA/H
trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité

Déficiência auditive
sourd·e (anacousie/hypoacousie), malentendant·e, porteur·euse d'un implant cochléaire

Handicap mental
altération des capacités cognitives et intellectuelles

Dyscalculie
difficulté à comprendre les chiffres et les opérations mathématiques

Trouble du spectre autistique
autisme infantile, autisme atypique et syndrome d'Asperger

Trouble visuel
cécité, trouble sévère, moyen ou léger de la vue

Handicap psychique
trouble de la perception, trouble de la mémoire, retard mental, etc.

² Données non nécessaires pour la MP 2

Autre handicap

Veillez décrire précisément le handicap ci-dessous :

Remarques complémentaires concernant le handicap :

5. Données de la personne assurant l'encadrement

Si une personne telle qu'un·e coach·e ou un·e psychiatre encadre la personne en formation durant la formation professionnelle initiale, veuillez indiquer les informations suivantes en cas de questions éventuelles concernant le handicap ou pour définir les mesures nécessaires :

Nom

Prénom

Institution

Tél.

Courriel

- La personne assurant l'encadrement doit recevoir une copie de la correspondance.
- La personne assurant l'encadrement doit recevoir une copie de la décision de compensation des désavantages.

6. Demande de compensation des désavantages

Cochez ci-dessous les domaines concernés et décrivez, dans le champ prévu à cet effet, les mesures envisagées, p. ex. aménagement de type temporel, spatial ou technique. Vous trouverez des informations sur les attestations de compétences dans la formation à la pratique professionnelle dans l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle et dans les documents y relatifs (plan de formation, notice, dispositions d'exécution, etc.) :

Disciplines et domaines de compétences opérationnelles concernés

à l'écrit

à l'oral

Nature et étendue de la compensation des désavantages (prolongation de la durée de l'examen) :

Nature et étendue des outils/appareils auxiliaires nécessaires :

Remarques et informations complémentaires sur la demande de compensation des désavantages :

7. Annexes

Le document suivant doit obligatoirement être joint à la demande de compensation des désavantages :

Rapport d'expertise actuel³ comprenant le diagnostic posé par une ou un spécialiste

Autres documents

Si vous disposez d'autres documents permettant de justifier d'un handicap ou d'informations complémentaires concernant la demande, merci de les indiquer ici :

³ Le rapport d'expertise doit être délivré pour le degré secondaire II ou doit avoir été mis à jour.

8. Confirmation et dépôt de la demande

Pour le traitement de la demande de compensation des désavantages et pour la mise en place des prochaines étapes, l'échange d'informations entre les personnes et services compétents et impliqués est nécessaire. Par leur signature, les personnes soussignées confirment que les données fournies sont exactes et donnent aux personnes responsables une procuration pour effectuer les clarifications nécessaires. Les personnes responsables sont tenues au secret professionnel et doivent garder le secret sur les faits dont elles ont connaissance dans l'exercice de leur fonction.

	Date	Signature
Personne en formation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Représentant légal (si indiqué au point 2)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Enseignant·e compétent·e	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Formateur·trice compétent·e	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Merci d'**envoyer** le formulaire rempli et signé, accompagné des annexes,

soit :

au service compétent de l'école professionnelle ou
de l'école de maturité professionnelle

soit :

à la ou au responsable des examens pour les
professions commerciales et le commerce de détail

Attention

Dans le cadre de la décision pour l'octroi de mesures de compensation des désavantages, nous nous tenons aux critères suivants :

- Une mauvaise connaissance de la langue d'enseignement ou d'examen ne donne pas droit à une modification de l'examen ou à une compensation des désavantages.
- Seuls des aménagements portant sur la forme de l'examen (temps supplémentaire, prolongation des pauses ou outils auxiliaires spécifiques) sont accordés.
- Une compensation des désavantages ne peut être octroyée qu'après réception et examen d'une demande complète.